

Relevé de décisions :

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019 :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 12 décembre 2019.

2) Avenant au marché de traitements des déchets 2019/2021 :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant au marché de traitement des déchets 2019/2021 avec la Société Valorisation Bois Energie pour le lot n° 4 « Recyclage / valorisation du bois en mélange des déchèteries ».

3) Débat d'orientation budgétaire :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté.

4) Tableau des effectifs 2020 :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs, tel que présenté.

Michel MAYA accueille les participants et remercie les personnes présentes.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019 :

Michel MAYA propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019. Sans aucune remarque, le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 12 décembre 2019.

Michel MAYA présente, ensuite, l'ordre du jour.

2) Avenant au marché de traitement des déchets 2019/2021 :

Michel MAYA présente le contexte et donne la parole à Bertrand DEVILLARD qui explique que la société Valorisation Bois Energie (VBE) est titulaire depuis le 1^{er} janvier 2019 du lot n°4 : Recyclage / valorisation du « bois en mélange » des déchèteries, dans le cadre du marché de traitement des déchets 2019/2021.

Cette société a envoyé une lettre au SIRTOM de la Vallée de la Grosne en décembre 2019 afin d'exposer les difficultés que rencontre actuellement la filière Bois de recyclage. En effet, une situation de monopole s'est instaurée sur l'Est de la France par le jeu de rachat d'entreprises de recyclage. De plus, le marché national de fabrication de panneaux de particules, qui historiquement utilise les déchets de bois comme matière première, est en crise et la situation fait que ces usines ont trop de matière à recycler en proportion des volumes de panneaux sortants.

De fait, après discussions avec le responsable de VBE, celui-ci demande officiellement une revalorisation du coût de recyclage / valorisation du « bois en mélange » des déchèteries. Le prix unitaire initial du marché est de 42.50 € H.T. / tonne. VBE demande une revalorisation de ce prix à 54 € H.T. / tonne. L'augmentation demandée est donc de 27 %, or cette demande ne peut pas être acceptée dans le cadre de la réglementation des marchés publics puisque la majoration maximale peut être de 10 %.

De fait, il est proposé de signer un avenant pour ce lot n°4 : Recyclage / valorisation du « bois en mélange » des déchèteries modifiant à la hausse le prix unitaire initial du marché de 10%, soit 46.75 H.T. / tonne.

La société VBE est d'accord avec cette proposition afin de continuer à assurer le marché en cours.

M. MATHONNIERE demande à quelle somme s'élève cette augmentation.

Bertrand DEVILLARD répond que la majoration serait de l'ordre de 3 500 € / 4 000 € par an.

M. ROULON demande pourquoi VBE accepte de rogner sur sa marge s'il estime que le coût réel est de 54 € H.T. ?

Bertrand DEVILLARD répond que VBE a dit qu'il souhaite être le prestataire du SIRTOM et, donc, qu'il est prêt à faire des efforts de son côté.

Michel MAYA précise que beaucoup d'autres coûts ont augmenté et que cela va être présenté dans le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire.

Bertrand DEVILLARD explique que la problématique est générale pour beaucoup de flux : il faut que le système s'adapte pour réintégrer les volumes de matières à trier qui jusqu'à maintenant pouvaient être gérés par des pays tel que la Chine pour le plastique ou l'Italie pour le bois. Il indique, pour exemple, que le prix de la reprise du carton qui était à 35 €/40 € la tonne est proche de 0 € aujourd'hui.

M. MORIN dit que nous n'avons pas le choix, il faut y aller.

Michel MAYA propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autres questions et de valider la proposition du Bureau d'autoriser le Président à signer cet avenant.

Le Conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant au marché de traitement des déchets 2019/2021 avec la Société Valorisation Bois Energie pour le lot n° 4 « Recyclage / valorisation du bois en mélange des déchèteries ».

3) Débat d'orientation budgétaire (document joint) :

Michel MAYA laisse la parole à Bertrand DEVILLARD pour l'exposé du rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire. Ce rapport est un document public, consultable par les administrés, qui s'articule comme suit :

1) STRUCTURE ET PRESENTATION DU SERVICE

- 1.1) Organisation administrative du service
- 1.2) Population desservie
- 1.3) Prestations assurées dans le cadre du service
- 1.4) Mode de gestion du service (au 31/12/2019)
- 1.5) Tableau des effectifs (prévisionnel au 31/05/2020)

2) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

- 2.1) Résultats prévisionnels 2019
- 2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2020
 - 2.2.1) Réhabilitation des déchèteries
 - 2.2.2) Autres investissements
 - 2.2.3) Matériel de transport
 - 2.2.4) Recettes investissements
- 2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2020
 - 2.3.1) Charges de traitement / tri des déchets ménagers et assimilés
 - 2.3.2) Charges de structures (hors traitement / tri)
 - 2.3.3) Evolutions des dépenses des effectifs
 - 2.3.4) Opération ZDZG / CODEC
 - 2.3.5) Charges financières / Autres dépenses
 - 2.3.6) Recettes de fonctionnement / participations
 - 2.3.7) Autres recettes de fonctionnement
- 2.4) Engagements pluriannuels

3) ETAT DE LA DETTE

Michel MAYA à la fin de la présentation demande s'il y a des questions ?

M. CHUZEVILLE demande à propos des déchets verts si le SIRTOM va continuer à aller sur la plate-forme de compostage de MONSOLS ?

Bertrand DEVILLARD répond que le marché en cours est de 1 an renouvelable 3 fois, soit 3 ans au maximum avec une date limite au 31 décembre 2021. Il explique que des expérimentations sont mises en place pour faire, par exemple, du broyage des branchages déposés en déchèteries, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, pour que cette matière soit mise en sous-couche dans les exploitations agricoles pour limiter la paille : les premières remontées paraissent concluantes. Il explique, également, qu'une partie de la pelouse est livrée directement chez un viticulteur pour qu'il fasse son compost. Tous ces essais ont bien pour but, à terme, de réduire le volume de déchets verts à faire composter dans le cadre du marché, et pour utiliser cette ressource sur le territoire ; mais pour le moment il y a encore une grande partie des déchets verts des déchèteries qui est amenée à MONSOLS.

M. MARSOVIQUE réagit au sujet de l'emplacement en pente de la borne de la déchetterie de SALORNAY-sur-GUYE et de la sécurité. Il a pu constater que certaines personnes oubliaient de serrer leur frein à main et descendaient de leur voiture pour voir si la barrière était bien levée.

Bertrand DEVILLARD dit qu'il est bien d'accord et qu'il connaît bien le problème. La borne et la barrière ont déjà été endommagées : ça coûte cher au SIRTOM, c'est bien pour cela qu'il est proposé de modifier cette installation.

M. MATHONNIERE demande ce que veut dire TGAP.

Bertrand DEVILLARD lui répond que c'est la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Elle est faite pour inciter les collectivités à produire moins de déchets et à utiliser des systèmes de traitement vertueux. Plus on produit, plus on pollue, plus elle augmente : c'est le cas pour les collectivités qui pratiquent encore l'enfouissement, par exemple.

Michel MAYA explique à ce sujet qu'il a participé au Bureau du SYTRAIVAL et que l'idée pour la nouvelle mandature est d'inciter les collectivités membres à partir sur des programmes de type ZDZG ou CODEC (seules 2 collectivités l'ont mise en place) pour réduire la production des déchets.

M. MORIN dit qu'il serait logique que la TGAP soit reversée aux collectivités engagées dans cette démarche.

Michel MAYA pense, effectivement, que ce serait bien mais cela fait quelques années que la demande est faite pour un reversement intégral, mais que ce n'est pas encore le cas.

Bertrand DEVILLARD indique qu'une partie de la TGAP finance l'ADEME et que l'ADEME intervient financièrement auprès des collectivités.

Michel MAYA apporte une remarque complémentaire sur le ZDZG en valorisant le fait que sa mise en place a permis la création de 3 emplois sur notre territoire.

Bertrand DEVILLARD présente ensuite dans le cadre des engagements pluriannuels, l'opération photovoltaïque. Il explique qu'à ce jour, le Bureau d'études n'a pas donné les conclusions définitives de sa visite pour ce qui concerne l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du SIRTOM.

Par contre, informellement, il a, déjà, fortement conseillé de faire une opération en 2 tranches, la première sur le bâtiment technique et la seconde sur le bâtiment administratif, à 18 mois minimum d'intervalle, avec un projet sur de la revente et l'autre sur de l'autoconsommation. L'investissement de la première tranche avec revente intégrale de la production serait compris entre 100 000 € et 120 000 €, en contractant un prêt sur 15 ans environ. La revente permettrait de payer l'emprunt. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir un budget annexe.

M. DEMAIZIERE demande pourquoi on choisit de l'autoconsommation sachant qu'on vend plus cher.

Bertrand DEVILLARD explique que l'énergie pourrait être utilisée en particulier par les véhicules électriques.

Michel MAYA explique, aussi, que, pour l'instant, la revente est plus intéressante mais cela peut évoluer.

M. DEMAIZIERE rajoute, également, que l'on ne produit pas pendant la nuit, alors que les véhicules rechargent la nuit.

Bertrand DEVILLARD a bien conscience de cet état de fait mais il explique qu'il est possible d'avoir des batteries virtuelles qui emmagasinent l'électricité aux heures de production pour la redistribuer ensuite ; c'est en tout état de cause ce qui doit être étudié dans le détail par l'étude en cours.

M. SIMMONOT dit qu'il a vu un reportage en Corse où il charge des batteries pendant la journée et arrive à être en autonomie.

Bertrand DEVILLARD indique que des batteries de voitures électriques peuvent être, également, des lieux de stockage pour restituer ensuite l'énergie.

Michel MAYA propose, dans un premier temps, de monter ce budget annexe et de laisser le choix à la prochaine mandature de poursuivre l'opération ou pas.

Les débats étant clos, Michel MAYA demande au Conseil syndical si des éléments présentés dans ce ROB doivent être modifiés. Dans la négative, il propose au Conseil syndical de voter.

Le Conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité, adopte le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté.

4) Tableau des effectifs 2020 :

Michel MAYA explique que pour l'année 2020, il n'est pas prévu de création de poste. Un agent devrait faire valoir ses droits à la retraite au 31 mai 2020. 3 agents vont bénéficier d'un avancement de grade dans le cadre du déroulement de carrière.

Par ailleurs, 2 agents sont proposés pour une promotion interne (avancement au grade d'agent de maîtrise) dans le cadre de la réorganisation du service transport. Les résultats de ces avancements seront connus au cours du premier semestre.

En fonction de ces éléments, le tableau des effectifs au 31 mai 2020 est le suivant :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Effectifs budgétaires antérieurs</u>	<u>Effectifs budgétaires nouveaux</u>	<u>Modification des effectifs</u>	<u>Effectifs pourvus</u>	<u>Dont Temps partiel</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u>					
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>	24		0	23	0
Agent de Maîtrise principal	1		+1	2	
Agent de Maîtrise	2		-1	1	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	4		+1	5	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	9		-1	8	
Adjoint technique	8		0	7	
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>	4		0	4	1
Ingénieur Principal	1		0	1	
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	0		+1	1	1
Rédacteur	2		-1	1	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1		0	1	
<u>TOTAL</u>	28		0	27	1
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>					
Contrat à Durée Déterminée	2		0	2	
CAE CUI	0		0	0	
Emploi d'avenir	0		0	0	
<u>TOTAL</u>	2		0	2	
<u>TOTAL GENERAL</u>	30		0	29	1

Michel MAYA dit que ce tableau a déjà été vu dans le rapport du DOB donc que l'on doit pouvoir passer au vote.

Le Conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs, tel que présenté.

5) Questions diverses :

- Point ISDI :

Michel MAYA explique que par courrier en date du 17 décembre 2019, la Préfecture n'a pas souhaité retenir la proposition faite par la commune de Donzy-le-Pertuis et étudiée par la société CARME pour mettre en place une installation de stockage des déchets inertes (ISDI) sur une ancienne carrière ; sous prétexte que la zone pressentie est classée zone Natura 2000. Il indique que les responsables locaux de Natura 2000 n'ont même pas été consultés, c'est vraiment une aberration. On ne nous donne pas les moyens de gérer nos déchets sur notre territoire.

M. BOUILLIN lui pense que si le Préfet avait accepté, de toute façon une association contre ce projet se serait créée tout de suite et que cela n'aurait pas abouti non plus.

M. CHUZEVILLE explique que dans les communes, le Maire est obligé de faire la police pour éviter que les professionnels et les usagers abandonnent leurs gravats n'importe où.

Bertrand DEVILLARD rappelle que pour le SIRTOM, à partir de 2021, les gravats des déchèteries devront être amenés à Sennecey-le-Grand s'il n'y a pas de solutions plus proches possibles.

Bertrand DEVILLARD fait de nouveau un appel au cas où une commune aurait un lieu possible pour l'installation de cette ISDI.

La séance est levée à 20 h 15.